

2024/23

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 08 Juillet le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. JOUVE Jean-Christophe, Mr. VINSON Denis

Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation/ 01/07/2024

Date d'affichage :08/07/2024

CONVENTION TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF

Considérant le relevé de décision de la commission technique validant la conformité du projet de l'Ecole de Notre Dame de l'Osier

Considérant l'acceptation du dossier déposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du TNE Isère

Mr Le maire expose au conseil que dans le cadre du projet TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF il est nécessaire de signer la convention relative au déploiement de l'espace numérique de travail de l'école publique de Notre Dame de l'Osier et à la sécurisation juridique des données à caractère personnel afférentes.

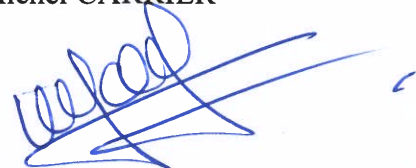
En effet cette convention sera signée entre la collectivité représentée par son Maire, Mr Alex BRICHET -BILLET et La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Département de l'Isère représentée par l'Inspecteur Académique Mr Patrick GROS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de Séance
Michel CARRIER



2024/24

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 08 Juillet le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. JOUVE Jean-Christophe, Mr. VINSON Denis

Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation/ 01/07/2024

Date d'affichage :08/07/2024

DEVIS INFORMATIQUE TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF

Dans le cadre du projet TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF, il convient de mettre à disposition des élèves du matériel informatique. Afin de fournir à l'école, les ordinateurs, claviers et souris, les écrans tactiles, le vidéo projecteur le conseil municipal étudie deux devis.

Mr Le Maire informe le conseil que Les entreprises PICON INFORMATIQUE à Beaulieu (38470) et REFLEX INFORMATIQUE à Chatte (38160) ont envoyé leurs propositions.

Après examen des documents et suite au vote c'est le devis de PICON INFORMATIQUE s'élevant à 5 999.33€ TTC qui est retenu à l'unanimité, qui se détaille comme suit :

MATERIEL INFORMATIQUE

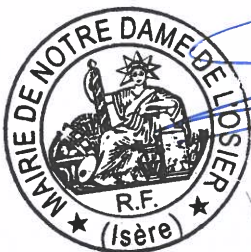
VIDEOPROJECTEUR	1422,00 € HT
ECRAN	2285,00 € HT
2 ORDINATEURS	830,00 € HT
2 ANTI VIRUS	67,44 € HT
ROUTEUR WIFI	176,00 € HT
VISUALISATEUR	144,00 € HT
CLAVIER SOURIS	75,00 € HT
TVA	999,89 €
TOTAL TTC	5999,33 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces devis à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER



2024/25

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 08 Juillet le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr. JOUVE Jean-Christophe, Mr. VINSON Denis

Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation/ 01/07/2024

Date d'affichage :08/07/2024

FORMATION PERMIS POIDS LOURD

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Mr le Maire, explique au conseil que Mr Julien Gentil devrait entrer en formation Permis Poids Lourd, et que pour cela une part des frais sera supportée par la collectivité de Notre Dame de l'Osier.

Ces frais s'élèvent à 489,78 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces devis à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER



2024/26

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 08 Juillet le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr. JOUVE Jean-Christophe, Mr. VINSON Denis
Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation/ 01/07/2024

Présents : 10 Votants : 10
Date d'affichage :08/07/2024

Délibération autorisant le recrutement d'un travailleur handicapé sur un emploi permanent ; article L.352-4 du code général de la fonction publique

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code du travail, et en particulier l'article L.5212-13

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités ont la possibilité de recruter par contrat d'un an, éventuellement renouvelable une fois, des personnes reconnues handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.5213-13 du code du travail.

Considérant que l'avantage de ce contrat est que l'agent bénéficie de la formation d'intégration, comme les fonctionnaires titulaires, et peut directement être titularisé à l'issue de son contrat, si sa manière de servir le justifie.

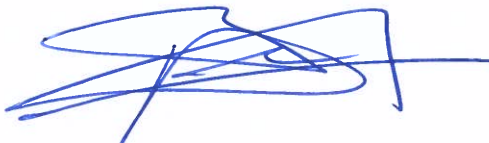
Considérant que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE relevant de la catégorie hiérarchique B et relevant du grade de REDACTEUR par délibération en date du 12 juillet 2022 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée de 32h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique, sur un emploi permanent, sur le grade de REDACTEUR relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de SECETAIRE GENERALE DE MAIRIE à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 32 heures pour une durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER



2024/27

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 08 Juillet le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr. JOUVE Jean-Christophe, Mr. VINSON Denis

Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation/ 01/07/2024

Date d'affichage :08/07/2024

RECRUTEMENT PERIODE ESTIVALE

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il souhaite procéder à l'emploi de jeunes de 16 à 18 ans, domiciliés sur la commune, durant les périodes d'été afin de soutenir les employés communaux face au surcroit d'activité (espaces verts, peinture, rangement, etc...), pour une semaine chacun et ils seront rémunérés au smic.

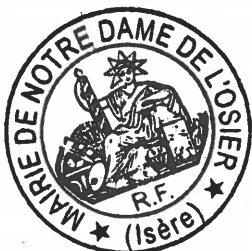
6 jeunes se sont proposés dont la liste suit :

CORRE Maïna employée du 1er au 5 juillet 2024
GOLFIER Alicia, employée du 02 au 5 juillet 2024
MEYER-GUENEGO Elie, employé du 08 au 12 juillet 2024
FERROUILLAT Leny, employé du 22 au 26 juillet 2024
ROCHET-NONAKA Yugo employé du 22 au 26 juillet 2024
COURNET Aurélien, employé du 29 juillet au 02 aout 2024

Le Maire propose au conseil municipal, de conclure avec ces jeunes, un contrat à durée déterminée d'adjoint technique, à raison de 35 h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces devis à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER

2024/28

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 08 Juillet le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. JOUVE Jean-Christophe, Mr. VINSON Denis

Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation/ 01/07/2024

Date d'affichage :08/07/2024

ACCUEIL DES MINICAMPS INTERCOMMUNAUX

Considérant la demande d'accueil des mini-camps en vertu de la délibération DDC2021_09_04 en date du 30 septembre 2021, de SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE représentée par son président Mr Frédéric DE AZEVADO ;

Mr Le maire expose au conseil que dans le cadre de cet accueil des mini- camps du 09 au 11 juillet 2024 et du 16 au 18 juillet 2024, il convient de signer une convention qui a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre les deux parties.

En effet cette convention sera signée entre la collectivité représentée par son Maire, Mr Alex BRICHET -BILLET et, par délégation pour le président de l'intercommunalité SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE, par Mme Dominique UNI vice-présidente déléguée à l'Enfance et Jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de Séance
Michel CARRIER



2024/29

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 08 Juillet le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr. JOUVE Jean-Christophe, Mr. VINSON Denis

Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation/ 01/07/2024

Date d'affichage :08/07/2024

Recrutement agent contractuel pour surveillance et service à la cantine scolaire

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire fait part au conseil municipal que suite au départ à la retraite de Mme AIELLO Simone, le poste pour la surveillance et le service de la cantine scolaire communale est à pourvoir.

L'agent contractuel sera embauché sur le Grade d'adjoint technique territorial à temps non complet soit 11h hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2024, et cela pour une durée de 3 ans.

Après examen de la candidature de Mme Valérie SATIN, celle-ci est retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs et autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Alex BRICHET -BILLET

Le Secrétaire de Séance
Michel CARRIER

